



RÈGLEMENT NUMÉRO 888-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 935 000 \$ RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'IMMEUBLES INDUSTRIELS

FAITS SAILLANTS

Règlement adopté par le conseil municipal le 8 avril dernier ayant comme objectif d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition des lots 6 472 185, 6 472 189 et 6 472 173 d'une superficie de 137 826 m² (1 483 487 pi²).

Il s'agit de terrains vacants situés sur les rues Damase-Breton et Marcel-Dumont dans la zone industrielle déjà autorisée et ouverte au développement.

Une promesse d'achat pour l'acquisition de ces terrains, propriété de Les Industries Sanfaçon inc., a été approuvée par le conseil municipal le 4 mars 2024.

Par l'achat de ces terrains, la municipalité souhaite contrôler le développement du parc industriel en les revendant à des entreprises qui souhaitent y construire des bâtiments pour s'installer sur le territoire de la municipalité et ainsi générer une activité économique et de nouveaux revenus.

La revente de ces terrains apportera à la municipalité un revenu potentiel de 7 400 000 \$.

Ces revenus serviront au remboursement de l'emprunt et les excédents à limiter la hausse des taxes ainsi qu'à la réalisation de projets municipaux.

Pour entrer en vigueur, le règlement doit faire l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du territoire et être soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la Loi.

Documents complémentaires :

[Règlement 888-24](#)

[Avis public- procédure d'enregistrement](#)